

Qu'est-ce qu'un produit structuré

avec un sous-jacent sur une action ou un indice « à décrets » ?



2021 a été une nouvelle année prolifique pour les produits structurés. Cette classe d'actifs bénéficie d'innovations permanentes à la fois sur les formules proposées mais aussi sur les sous-jacents utilisés.

Depuis quelques mois, une nouvelle gamme de produits structurés est apparue organisée autour d'indices ou d'actions « à décrets ».

Le principe ? Le souscripteur gagne plus mais accepte de prendre le risque d'une baisse future des dividendes provenant desdits indices (ou actions).

Dans un produit structuré classique, la banque émettrice qui construit le produit propose aux souscripteurs un coupon conditionnel sur une durée de 5 à 10 ans. En contrepartie, elle est

certaine d'encaisser les dividendes (selon des formules plus ou moins complexes lorsque le sous-jacent est un indice).

La crise pandémique a entraîné la suppression brutale du dividende de nombreuses sociétés. Les banques ayant construit des produits structurés avant la crise ont perdu de ce fait des sommes très importantes.

Pour éviter de se retrouver à l'avenir dans pareille situation, elles exigent désormais une prime de risque plus importante sur les dividendes futurs et donc une rémunération plus importante pour elles. En contrepartie, il reste moins de coupons conditionnels à verser aux souscripteurs. Les produits classiques deviennent ainsi moins intéressants.

Les produits structurés « à décrets » consistent à transférer partiellement le risque du versement du dividende de la banque émettrice vers le souscripteur. Si le dividende est conforme à la politique de distribution de la société, le sous-jacent (action ou indice) n'est pas modifié ; si le dividende augmente, le sous-jacent progresse plus vite que l'action ou l'indice, enfin, naturellement, si le dividende baisse, le sous-jacent sous-performe l'action ou l'indice. La banque émettrice n'est plus exposée au risque de réduction ou de suppression du dividende. La prime de risque dont elle a besoin est moins élevée. Le produit structuré « à décrets » peut ainsi offrir un rendement plus élevé au souscripteur.

Prenons un exemple sur l'action AXA dont le dividende distribué en 2021 était de 1.43 € par action.

Un indice mono-action est créé afin de répliquer l'évolution du cours de l'action AXA tout en réinvestissant le dividende brut distribué de l'action et en le remplaçant par un montant fixe (ici 1.43€).

Cet indice mono-action aura :

- La même performance que l'action AXA si les dividendes distribués futurs d'AXA sont de 1.43 €,
- Une surperformance par rapport à l'action si les dividendes distribués futurs sont supérieurs à 1.43 €
- Une sous performance pour des dividendes distribués futurs inférieurs à 1.43 €.

Si vous anticipez qu'AXA aura une politique de dividende stable ou en hausse, vous avez tout intérêt à utiliser cet indice mono action AXA et de bénéficier d'un « pick-up » sur le coupon.

Le Cabinet propose une gamme de produits structurés « à décrets » construits autour d'actions nous paraissant offrir les meilleures perspectives en matière de politique de dividendes.

Vous souhaitez en savoir plus ?

- ✉ info@maubourg-patrimoine.fr
- ☎ 01.42.85.80.00